Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 022-212201263-20260417-DEL_33_17042026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Côtes d'Armor

COMMUNE LE LESLAY

EXTRAIT du REGISTRE

DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 17 avril, à 19 heures, le Conseil Municipal de LE LESLAY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. OLLIVIER Stéphane, Maire.

Date de la convocation : 08 avril 2026 **Date d'affichage** : 8 avril 2026

Membres en exercice : 11

Membres qui ont pris part à la délibération : 11

Présents : OLLIVIER Stéphane, OLLIVIER Sébastien, BOSCHER Olivier, Patrick LOUIS, Audrey QUEMENER, LE LOUËT Johann, Nathalie LOUTRAGE, PRIDO Franck, sabine GAREL, Laurianne COSSON

Absents excusés :

Le conseil municipal désigne Audrey QUEMENER comme secrétaire de séance.

N°33-17/04/2026 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

Le Conseil Municipal s'est prononcé **à l'unanimité des présents sur le vote des taux d'imposition** appliqués sur l'année 2026 à savoir :

- Taxe foncière (bâti) : **44.51 %**
- Taxe foncière (non bâti) : **79.98 %**
- Taxe d'habitation **: 15.67 %**

Le Leslay, 23/04//2026

La secrétaire de séance,
Audrey QUEMENER

Pour extrait conforme au registre
Le Maire,
Stéphane OLLIVIER

MAIRIE DE LE LESLAY
R.F.
(CÔTES d'ARMOR)